



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 8 mars 2023**

**Préavis municipal No. 24/22 - Modification du règlement du personnel
communal**

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité

1. d'abroger le Règlement du personnel communal approuvé en date du 20 décembre 2012,
2. d'approuver la nouvelle version du Règlement du personnel communal, **telle qu'amendée** sous réserve de l'approbation de la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport ;
3. de dire qu'il entre en vigueur dès sa publication dans la Feuille des avis officiels.

Prangins, le 8mars 2023

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 9 au 18 mars 2023

Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP –